N° 24 06 13

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

20 juin 2024

A l'exception de :
Madame DESSAUVAGES qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Madame TESSON.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAZIN.
Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.
Madame MANENT.

Date du Conseil Municipal

26 JUIN 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----24

Votants -----32

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATIONS

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, le tableau des effectifs du personnel municipal doit être régulièrement mis à jour afin de tenir compte des recrutements, des mobilités, des avancements et promotions, ainsi que des départs à la retraite.

Un poste d'Adjoint à la Directrice de la crèche Les Petits Matelots est actuellement vacant au tableau des effectifs du personnel municipal.

La Ville de Pornichet souhaite pourvoir ce poste à temps complet, sur le cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants, pour remplir les missions suivantes :

- Accueillir les familles et les enfants au quotidien.
- Organiser l'encadrement des enfants tout au long de la journée.
- Élaborer le projet pédagogique en collaboration avec la deuxième crèche.
- Mettre en œuvre le projet d'éveil.
- Participer à la continuité de la fonction de direction.
- Veiller au respect du cadre règlementaire.
- Accompagner la pratique de l'équipe d'encadrement des enfants.
- Gérer les réservations d'accueil occasionnel.

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
28 JUIN 2024
Publié le :
28 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2 du Code général de la fonction publique. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent serait rémunéré sur la base de la grille indiciaire des Educateurs de Jeunes Enfants (soit entre l'indice plancher brut 444 et l'indice plafond brut 714), percevrait l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement le cas échéant, un régime indemnitaire applicable à la fonction d'adjoint au responsable d'équipe, groupe 3.1 de la cartographie interne des métiers, et la prime annuelle versée aux personnels de la Ville de Pornichet. Afin d'effectuer ce recrutement à effectif constant, un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle est supprimé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le Code général de la fonction publique,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 19 juin 2024,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOT et Madame FRAUX),

- Adopte les modifications du tableau des effectifs du personnel telles que présentées.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Arlette LOILLIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

N°24.06.13

VILLE DE PORNICHET

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Filière	Grade	Catégorie	Postes crées	Postes pourvus	Postes vacants	Propositions C.Municipal
ADMINISTRATIVE	Directeur Général des services	A	1	1	0	
	Directeur Général Adjoint des services		2	1	1	
	Attaché hors classe		2	2	0	
	Attaché principal		2	2	0	
	Attaché territorial - contractuel CDI		3	3	0	
	Attaché territorial		5	5	0	
	Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	0	
	Rédacteur principal 2ème classe		2	2	0	
	Rédacteur		7	7	0	
	Rédacteur - contractuel CDD		1	1	0	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	16	0	
	Adjoint administratif principal 2ème classe		6	6	0	
	Adjoint administratif		7	7	0	
	Adjoint administratif TNC		1	1	0	
	TOTAL		***59***	***58***	***1***	***0***
ANIMATION	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0	
	Animateur principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	5	5	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe TNC		2	2	0	
	Adjoint d'animation principal 2ème classe		1	1	0	
	Adjoint d'animation TNC		4	4	0	
	Adjoint d'animation		2	2	0	
	TOTAL		***16***	***16***	***0***	***0***
CULTURE	Bibliothécaire	A	2	2	0	
	Assistant de conservation principal 1ère classe	B	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2	2	0	
	Adjoint du patrimoine		2	2	0	
	TOTAL		***8***	***8***	***0***	***0***
POLICE MUNICIPALE	Brigadier Chef Principal	C	4	4	0	
	Gardien brigadier		7	5	2	
	TOTAL		***11***	***9***	***2***	***0***
MEDICO-SOCIALE	Infirmier en soin généraux classe normale TNC	A	1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup.	B	9	9	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe sup. TNC		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe Normale - CDD		1	1	0	
	Auxiliaire de puériculture de classe normale		4	4	0	
	TOTAL		***16***	***16***	***0***	***0***
SOCIALE	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	0	
	Assistant socio-éducatif - CDD		1	1	0	
	Educateur de jeunes enfants classe exeptionnelle		2	2	0	-1
	Educateur de jeunes enfants		2	2	0	
	Educateur de jeunes enfants - CDD					1
	Educateur de jeunes enfants TNC		1	1	0	
	A.T.S.E.M principal de 1ère classe	C	5	5	0	
	A.T.S.E.M principal de 2éme classe		1	1	0	
	Agent social prinicipal 1ère classe		1	1	0	
	TOTAL		***14***	***14***	***0***	***0***
SPORT	Educateur des APS	B	1	1	0	
	TOTAL		***1***	***1***	***0***	***0***
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	A	1	1	0	
	Ingénieur principal		1	1	0	
	Ingénieur		1	1	0	
	Ingénieur CDD		2	2	0	
	Technicien principal 1ère classe	B	5	5	0	
	Technicien territorial		5	4	1	
	Technicien territorial CDD		1	1	0	
	Agent de maitrise principal	C	6	6	0	
	Agent de maîtrise		9	9	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe		26	26	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe TNC		2	2	0	
	Adjoint technique principal 2ème classe		17	15	2	
	Adjoint technique principal 2ème classe TNC		3	3	0	
	Adjoint technique		23	21	2	
	Agent technique ex		3	3	0	
	TOTAL		***105***	***100***	***5***	***0***
TOTAL GENERAL			**230**	**222**	**8**	**0**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 26 JUIN 2024

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

Reçu à la sous-préfecture de Saint-Nazaire le 28 JUIN 2024
Publié le 28 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_24_06_13**
Objet :	**13.Tableau des effectifs du personnel communal – Modifications**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - création, transformation de postes / tableau des effectifs
Identifiant unique :	044-214401325-20240626-DELIB_24_06_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240626-DELIB_24_06_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13_Tableau effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	133.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13. Tableau des effectifs.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_13-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	45.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2024 à 10h42min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2024 à 10h44min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2024 à 10h44min22s	Transmis au MI